



Etablissement :

DEMANDE DE L'ALLOCATION ANNUELLE

AR du 28/09/2003 modifié par AR du/.../2012 ART 9 (en projet) *

Date de la demande

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro matricule :

Numéro national :

Demande à bénéficier de l'allocation annuelle à partir du :

Je serai dans les conditions pour pouvoir bénéficier
de la pension, anticipée ou non, en date du :

Renseignements à l'appui de ma demande

Autres services publics :annéesmois
Service militaire :	années
Pièce justificative : fiche matricule	mois
Armée (volontaire de carrière) :	annéesmois
Activités comme salarié :	Duau.....années
Pièce justificative : attestation de la banque Carrefour, autre	Du.....au..... Du.....au.....mois
Activités comme indépendant :	Du.....au.....années
Pièce justificative : attestation de l'INAMI, autre	Du.....au.....mois
Signature de l'agent		Total:annéesmois

Réservé à l'administration

M/Mmeest/ n'est pas dans les conditions pour bénéficier de la pension (anticipée)
à la date dusous réserve de la reconnaissance de ses droits à la mise à la pension par le SdPSP.

L'allocation annuelle peut lui être payée à partir du

Signature :



REMARQUES

La demande de l'allocation peut être introduite par l'agent par courrier simple, adressée à Madame la Ministre de la Justice, Direction générale E^{PI}, Etablissements pénitentiaires, Service du Personnel, Quai de Willebroeck, 33 à 1000 BRUXELLES.

L'intéressé doit transmettre une copie de sa demande à la direction de son établissement.

*L'agent qui reste en service, peut, 5 ans avant la date d'admissibilité à la pension anticipée ou non, à laquelle il peut prétendre conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi du 15 mai 1984 portant mesures d'harmonisation dans les régimes de pensions, telle que cette disposition sera d'application à partir du 1^{er} janvier 2013, demander le bénéfice d'une allocation annuelle de 2.500€. Cette allocation est payée au prorata des prestations fournies.